

ARRAT® DF

AMM n°2090153

HERBICIDE de post-levée contre les vivaces et les dicotylédones annuelles des maïs et des sorghos, grain et fourrage



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	dicamba 600g/Kg + tritosulfuron 125g/Kg
Formulation	granulés à disperser dans l'eau (WG)
Température (stockage)	30°C
Densité	1.41
pH	env. 6 - 8 (10 g/l, 20 °C) (sous forme de suspension)
Délai avant rentrée	24h
Classement	Attention

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : Tritosulfuron
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH07



SGH09

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Dose	Période d'emploi	DAR	Nbre d'applications	ZNT aqua
Maïs	0,4 kg/ha	A partir de BBCH 13 (3 feuilles)	90 j grain 60 j fourrage	1 fractionnement possible 2 applications	5 m
Sorgho	0,3 kg/ha	Stade 3 à 6 feuilles de la culture	90 j grain 60 j fourrage	1 fractionnement possible 2 applications	5 m

Ne pas implanter de culture de type « légume fruit » sur une parcelle préalablement traitée avec cette préparation ou toute autre préparation contenant du tritosulfuron.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

ARRAT® DF à 0.4 kg/ha en Post-Levée

Adventice	Post-Levée
Amarante réfléchie	TS
Ambrosie à f. d'armoise	TS
Capselle bourse-à-pasteur	TS
Chardon des champs	S
Chénopode blanc	S
Chénopode hybride	S
Datura stramoine	TS
Gaillet gratteron	TS
Laiteron des champs	MS
Lamier pourpre	S
Liseron des haies (Stade : 20 à 30 cm)	S
Matricaire camomille	S

Adventice	Post-Levée
Mercuriale annuelle	MS
Morelle noire	MS
Mouron des champs	TS
Pourpier	TS
Ravenelle	TS
Renouée des oiseaux	MS
Renouée liseron	S
Renouée persicaire	S
Renouée à feuilles de patience	S
Rumex sp.	TS
Sanve	TS
Stellaire intermédiaire	TS
Séneçon commun	MS
Véronique de Perse	MS

- Très sensible (95% - 100%)
 Sensible (85% - 94%)
 Moyennement sensible (70% - 84%)
 Peu sensible (50% - 69%)
 Très peu sensible (< 50%)
 Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

CONDITION D'EMPLOI

MAIS

Il s'applique en post-levée, entre les stades 3 à 6 feuilles, puis du stade 8 feuilles jusqu'au stade 10 feuilles du maïs (ne pas appliquer entre les stades 6 et 8 feuilles de la culture).

Contre les dicotylédones annuelles :

Il s'utilise sur des adventices jeunes (entre la levée et le stade 4-6 feuilles).

Il peut s'utiliser :

- Seul à 0,4 kg/ha, sur des adventices sensibles à très sensibles (cf. paragraphe précédent «champ d'activité»),
- En association avec d'autres herbicides anti-dicotylédones ou anti-graminées, dans le but d'élargir le champ d'activité. Dans ces conditions, réduire la dose d'utilisation à 0,2 - 0,3

kg/ha et se reporter à la réglementation sur les mélanges (voir le paragraphe «compatibilité»).

- En fractionné (voir paragraphe ci-dessous).

Contre les dicotylédones vivaces :

Il peut s'utiliser :

- En 1 passage : sur des niveaux d'infestation moyens à forts, en 1 passage, s'utilise à 0,4 kg/ha sur des adventices suffisamment développées (par exemple sur des pousses d'environ 20-30 cm maximum pour le liseron, ou début de l'élongation de la hampe florale pour les rumex).
- En fractionnement : sur des niveaux d'infestation forts à très forts et en cas de levées échelonnées, il s'utilise en fractionné, avec deux applications à 0,2 kg/ha espacées d'une à trois semaines suivant la dynamique de développement des adventices et de la culture. Dans ces conditions, il peut s'utiliser en association avec d'autres herbicides anti-dicotylédones ou anti-graminées (se reporter à la réglementation sur les mélanges [voir le paragraphe « compatibilité »]).

Dans le cadre du fractionnement, veiller à ne pas appliquer le produit entre les stades 6 et 8 feuilles ainsi qu'au delà du stade 10 feuilles du maïs.

Dans tous les cas respecter la dose maximum cumulée de 0,4 kg/ha et par emblavement. Pour plus d'information sur ce sujet, rapprochez-vous de votre conseiller habituel.

Recommandations particulières :

Efficacité :

- La meilleure efficacité est obtenue sur des adventices au stade jeune (de 2 cotylédons à 2-4 feuilles).
- Dans les programmes de désherbage, adapter la dose en fonction de la flore et des conditions climatiques. Tenir compte de son champ d'activité dans le choix et la dose des partenaires utilisés.
- Volume de bouillie : 100 à 300 L/ha.

Sélectivité :

- Entre les stades 3 à 6 feuilles du maïs, il s'utilise au maximum à la dose de 0,4 kg/ha,
- Ne pas l'appliquer entre les stades 6 et 8 feuilles du maïs,
- Après le stade 8 feuilles du maïs, limiter la dose à 0,2 kg/ha maximum.
- Il est généralement sélectif du maïs, cependant il n'a pu être testé sur tous les hybrides existants, aussi il est vivement recommandé de procéder à des tests de sélectivité sur un échantillon des cultivars susceptibles de recevoir le traitement avant de le généraliser ; en cas de doute consulter BASF.
- Ne pas l'utiliser sur des cultures de maïs doux,
- Son utilisation est possible sur les lignées de maïs destinées à la production de semences hybrides ; ne pouvant pas être testée par nos soins sur toutes les lignées existantes, son utilisation est laissée sous l'entière responsabilité de l'utilisateur et/ou du préconisateur (l'organisme multiplicateur de semences).
- Il est généralement sélectif du maïs. En situations exceptionnelles (froid, fortes pluies), son utilisation peut freiner momentanément la végétation.

SORGHO

Il s'applique à la dose de **0,3 kg/ha**, en post-levée, entre les stades 3 et 6 feuilles des sorghos.

Il s'emploie **seul ou en mélange avec Isard® ou Dakota®-P, pour tout autre mélange consulter**

BASF.

La meilleure efficacité est obtenue sur des adventices jeunes (de 2 cotylédons à 2-4 feuilles).
Volume de bouillie : 100 à 300 L/ha.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			Protection du travailleur	
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION avec un pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			Nettoyage
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Lunettes ou écran facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

dicamba

Il perturbe la régulation auxinique. Il désorganise la croissance des adventices par activation de la division et de l'élongation cellulaire. Il

appartient à la famille des acides benzoïques (HRAC groupe 4).

tritosulfuron

Il bloque l'enzyme acétolactate-synthase (ALS), entraînant l'arrêt de la production d'acides aminés essentiels (valine, leucine, et isoleucine) ce qui provoque l'arrêt de la croissance et du développement cellulaire des adventices sensibles. Le tritosulfuron est particulièrement efficace sur les adventices jeunes et en condition de pousse active. Il appartient au groupe 2 de la classification HRAC (famille des sulfonylurées).

CONDITION D'APPLICATION

Respecter les conditions d'emploi habituelles pour des produits de post-levée du maïs et du sorgho, à savoir :

- Appliquer sur des cultures en bon état végétatif,
- Appliquer lorsque les températures sont optimales, c'est à dire de 15 à 25°C,
- Ne pas appliquer si les températures minimales sont inférieures à 10°C d'une part et si les températures maximales sont supérieures à 25°C d'autre part, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application,
- Appliquer en dehors des périodes de fortes amplitudes thermiques (plus de 15°C d'écart de température entre les mini et maxi au cours de la journée, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application),
- Différer l'application de 3 jours après une période froide et pluvieuse prolongée (≥ 3 jours),
- Différer également le traitement si des gelées sont annoncées dans les 10 jours qui suivent l'application,
- Appliquer sur feuillage sec,
- Appliquer sur des maïs ou sorghos ne souffrant d'aucun stress particulier. Ce stress peut être dû à une mauvaise implantation, à la présence de parasites ou de maladies, à des conditions climatiques défavorables (périodes de froid ou de fortes amplitudes thermiques, excès d'eau ou sécheresse) ou encore de carence minérale.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

TEMPÉRATURE

- Appliquer sur une culture en bon état végétatif,
- Appliquer lorsque les températures sont optimales pour le maïs et le sorgho, c'est à dire de 15 à 25°C,
- Ne pas appliquer si les températures minimales sont inférieures à 10°C d'une part et si les températures maximales sont supérieures à 25°C d'autre part, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application,
- Appliquer en dehors des périodes de fortes amplitudes thermiques (plus de 15°C d'écart de température entre les mini et maxi au cours de la journée, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application),
- Différer l'application de 3 jours après une période froide et pluvieuse prolongée (≥ 3 jours),
- Différer également le traitement si des gelées sont annoncées dans les 10 jours qui suivent l'application.

LESSIVAGE

Délai sans pluie : 3 à 4 heures (dicamba : 2 heures - tritosulfuron : 4 heures)

CULTURE DE REMPLACEMENT

Ne pas implanter de culture de type « légume fruit » sur une parcelle préalablement traitée avec cette préparation ou toute autre préparation contenant du tritosulfuron.

(Légumes fruits = tomate, poivron, aubergine, okras, courgettes, autres solanacées, concombre, cornichon, courgette, autres cucurbitacées à peau comestible, melon, potiron, pastèque, autres cucurbitacées à peau non comestible, maïs doux).

En cas de retournement d'une culture traitée avec cette préparation, il est possible d'implanter après un labour une nouvelle culture de maïs.

Pour toutes autres cultures, nous consulter.

ROTATION

Dans le cadre de la rotation, les cultures de maïs, céréales d'hiver et de printemps, pois protéagineux peuvent être implantées après une culture de maïs traitée. Ne pas implanter de culture de type « légume fruit » sur une parcelle préalablement traitée avec cette préparation ou toute autre préparation contenant du tritosulfuron.

(Légumes fruits = tomate, aubergine, concombre, courgette, cornichon, autres cucurbitacées à peau comestible, melon, potiron, pastèque, potimarron, autres cucurbitacées à peau non comestible, poivron, piment, maïs doux).

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Nettoyer soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures traitées :

- Rincer l'appareil et vidanger les fonds de cuve selon les recommandations réglementaires (cf Arrêté d'avril 2017) puis
- Remplir partiellement la cuve et ajouter un produit nettoyant type All® Clear (Marque déposée Dupont) ou Végénet® (marque déposée Samabiol). Mettre le dispositif de nettoyage de l'intérieur de la cuve (rotobuses) et l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes. Faire en sorte que cette solution de nettoyage emprunte tous les circuits de l'appareil (jusqu'au bac incorporateur), puis la pulvériser jusqu'au désamorçage de l'appareil et vidanger le fond de cuve.
- Retirer les buses, les pastilles et les filtres. Les nettoyer avec le produit de nettoyage.

Se reporter aussi aux recommandations figurant sur l'étiquette du produit nettoyant.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI